

**2024-021**DEPARTEMENT DE  
L'AUDEARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

**SOUS-DOMAINE**

DECISIONS

BUDGÉTAIRE

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**OBJET :**Délégation de  
compétence  
restauration scolaire  
au SIVOM Narbonne  
Rural**CONVOCAION C.M. :**  
28/03/2024REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 12****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**PRÉSENTS** : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude, BUSTO.**PROCURATIONS** : Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine ROI.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que la collectivité s'est rapprochée du SIVOM Narbonne Rural afin de mettre en œuvre la délégation de compétence optionnelle Restauration Scolaire à partir du 01 juillet 2024, sans qu'il n'y ait aucun transfert de personnel ou de matériel.

En effet, la nécessité d'une gestion des marchés de fournitures de repas en liaison froide, les relations avec le prestataire, les commandes, l'allotissement, la livraison dans la restauration scolaire, et enfin la volonté d'apporter aux enfants fréquentant la cantine scolaire une prestation de qualité conforme aux recommandations du CNERNA (Centre National d'Etudes et de Recherches en Nutrition et en Alimentation), sont autant de raisons de proposer le transfert de compétence optionnelle Restauration Scolaire au SIVOM Narbonne Rural.

A ce titre, cette délégation de compétence implique que le SIVOM Narbonne Rural soit substitué à la commune pour l'exercice de la compétence Restauration Scolaire, tout en respectant le cahier des charges.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de se prononcer.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1971 portant création du SIVOM pour l'équipement et l'expansion de la région de Coursan ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 avril 1973, 29 novembre 1976, 11 juillet 1977, 20 février 1978, 05 juillet 1979, 06 mai 1980, 01 décembre 2003, 17 août 2007 et 11 octobre 2007 portant modification du périmètre du syndicat et ajout de compétences ;

Vu la délibération du comité syndical du 19 octobre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat ;

Vu les délibérations des communes adhérentes approuvant les nouveaux statuts du syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° MCLI-INTERCO-2022-356 portant modification des statuts du SIVOM Narbonne Rural;

- ⇒ APPROUVE la délégation de compétence optionnelle Restauration Scolaire au SIVOM Narbonne Rural à compter du 01 juillet 2024 ;
- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision,
- ⇒ PRÉCISE que la présente délibération sera :
  - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
  - Transmise au Président du SIVOM Narbonne Rural,
  - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

**AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION C.M :**  
28/03/2024

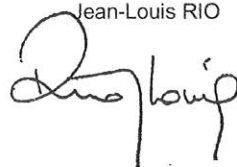
**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

**CERTIFIÉE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :**  
08/04/2024

**PAR PUBLICATION  
LE : 08/04/2024**

Jean-Louis RIO  


Maire de BAGES



Catherine ROI  


Secrétaire de séance